

Enquête Annuelle de production - EAP

Cnis : Commission Entreprises et Stratégies de marché
28 mars 2019



[Cliquez pour ajouter un titre](#)

- Un seul processus de collecte

mais

- Trois objectifs principaux différents
- Trois clients principaux différents
- Trois jeux de contraintes différentes

- Répondre, pour la partie industrie hors IAA et scieries, au règlement PRODCOM -EEC 3924/91,
 - et fournir des informations à un niveau fin, voire très fin de nomenclature sur la production industrielle des entreprises françaises
 - sur la valeur de cette production vendue,
 - mais dans certains cas également sur les quantités vendues
 - mais dans certains cas également sur les quantités totales produites

- Contribuer à la réponse au règlement SBS(statistiques structurelles d'entreprises)
 - et fournir des informations sur la production des entreprises industrielles françaises
 - permettre le calcul de l'activité principale de ces entreprises

- Contribuer à la réponse au règlement STS (statistiques d'entreprises conjoncturelles)
 - fournir une base de sondage des entreprises industrielles françaises qui produisent un produit spécifique
 - une structure "partielle" de pondération des produits entre eux

- Pour le règlement Prodcom
 - Eurostat
 - Les utilisateurs des données PRODFRA?
 - Les OPAs , organisations professionnelles agréées
 - Les comptes nationaux, comme proxy de certaines consommations
 - L'ADEME, pour un rapport européen sur la production et le recyclage des emballages
 - Le SDES pour différents reportages soumis à règlement européen
 - flux de matières, production dans les biens et services environnementaux ou écoactivités, les dépenses de protection de l'environnement
 - ...

- Pour le règlement SBS, comme pour le règlement STS
les clients sont internes à l'Insee et les données ne sont pas utilisées pour elles mêmes
mais comme intrants d'autres processus

- Pour la réponse au règlement PRODCOM
 - Une définition des unités de collecte en unités d'activité économique (KAU),
 - ici unités légales pour la plupart
 - Une ambition de couvrir 90% de la production d'une activité donnée
 - Une définition de la production qui vise à la territorialité
 - Et exclut la production des donneurs d'ordres
 - Et inclut celles des sous-traitants
 - Une nomenclature spécifique - une liste - de 4000 produits
 - Des contraintes réglementaires de délai très serrées à T + 6 mois

- Pour la réponse au règlement SBS
 - Une définition des unités qui vise l'entreprise ("profilée")
 - Mais qui autorise une collecte en unité légale
 - Une définition de la production conforme aux besoins des comptes
 - qui inclut donc la production des donneurs d'ordres
 - Et traite différemment la production des sous-traitants
 - Une nomenclature de produits plus resserrée
 - Des contraintes réglementaires de délai à T + 18 mois

- Pour la réponse au règlement STS
 - Une définition des unités de collecte en KAU ou unité légale
 - Une définition de la production conforme aux besoins des comptes
 - qui inclut donc la production des donneurs d'ordres
 - Une nomenclature de produits très fine articulée avec la nomenclature des enquêtes mensuelles de branches
 - Des contraintes de délai à T + 10 mois

- une seule interrogation des unités
- couvrant tous les modèles économiques, du donneur d'ordre au sous-traitant
- une enquête personnalisée pour chaque unité enquêtée
- 38 000 unités interrogées au prix d'un échantillonnage complexe

- Des produits en sortie très différents suivant les objectifs
 - Des agrégats, directs, calculés sur l'ensemble des 150 000 entreprises du champ comme réponse au règlement Prodcom
 - Un échantillon pondéré pour contribuer à la réponse au règlement SBS
 - Une base de sondage de l'ensemble des 150 000 entreprises du champ pour contribuer à la réponse au règlement STS

- Une large mise à disposition des données individuelles, tant en interne que via le CASD

Retrouvez-nous sur :

insee.fr



Jean-Louis Coster
Chef de la division ESPRI
Département
des statistiques de court terme

Cliquez pour ajouter un titre